



# Contribution au débat sur le contrat de plan état région 2014-2020 : Les priorités du CRAJEP Centre

Actualisé le 14 février 2014, Document à la destination de Messieurs le Préfet de la région Centre et du Président du conseil régional Centre



## Les priorités à inscrire dans le CPER :

### L'emploi : Une thématique transversale : Soutenir un emploi associatif de qualité et la pérennisation des postes qui participent au développement et dynamiques territoriales

- Inscrire le soutien à l'emploi associatif, le faire connaître et reconnaître sa participation à l'innovation sur le territoire régional.
- Soutenir la structuration du monde associatif par des politiques de l'emploi conconstruites et concertées.
- Soutenir et structurer l'offre de formation professionnelle dans le secteur de l'animation socioculturelle dans un secteur en tension ayant des besoins importants.

### Volet territorial : Reconnaître et soutenir les fédérations associatives intervenant dans les quartiers et territoires prioritaires en milieu rural comme urbain et favoriser de façon générale le développement de leurs activités au-delà de l'axe ligérien

#### Services

- Conduire des études pour identifier les besoins en services de proximité et services au public (loisir, logement, notamment) non couverts : Développer une ingénierie spécifique pour réaliser un état des lieux des offres existantes sur le territoire régional et promouvoir les actions sur les territoires dépourvus en service de proximité. Effectuer un référencement des structures d'accueil des jeunes sur le territoire régional (logement, loisirs) et le promouvoir via des moyens dédiés.
- Financer les fédérations associatives régionales de jeunesse et d'éducation populaire contribuant à l'intérêt général, et participant au développement équilibré et au dynamisme des territoires et assurant des missions de service public/service au public, consolider leur présence sur le terrain : les reconnaître en tant qu'acteurs du développement local, vecteurs de services de proximité et facteurs d'attractivité pour des populations jeunes qui quittent la région Centre.

#### Equipements

- Prévoir une ligne budgétaire pour l'entretien et la rénovation d'équipements socioculturels et médicosociaux, notamment en milieu rural : structures de loisirs de proximité d'accueil de jeunes (FJT, MJC, Auberges de jeunesse, organismes de formation...)

#### Volet logement :

- Inscrire au CPER l'objectif de création et développement d'une offre de services d'information et d'accompagnement à la recherche de logement pour tous les jeunes de 16 à 30 ans dans tous les départements de la région centre et prioritairement en milieu rural.



## Les priorités liées aux autres thématiques/volets du CPER

### Enseignement supérieur, recherche, innovation : Favoriser les liens entre secteur de l'animation et enseignement supérieur

- Mettre en œuvre d'un schéma régional de la formation initiale dans le secteur de l'animation.
- Renforcer les offres de formation initiale et accompagner la structuration de la formation initiale dans le secteur Jeunesse et Education Populaire en complément de la formation continue existante dans ce secteur et notamment développer les formations aux métiers de l'animation, de la médiation sociale, du développement territorial (développement des territoires ruraux en priorité).
- Favoriser la reconnaissance de l'engagement associatif dans le cadre de cursus scolaires et universitaires.
- Favoriser les partenariats avec les acteurs universitaires pour faire connaître les perspectives d'emploi liées aux métiers de l'animation.
- Développer voire généraliser les échanges européens dans le cadre des études supérieures.

### Mobilité multimodale : Favoriser l'accès aux loisirs par la mobilisation des transports collectifs

- Etendre les possibilités de réduction SNCF et propositions commerciales des autorités organisatrices des transports (AOT) des « villes centre » aux temps de loisirs pour favoriser les mobilités individuelles et collectives.
- Mobiliser des moyens de transports collectifs scolaires pendant les périodes de vacances pour soutenir les projets d'animation ou mettre en place des formes de soutien financier sur ce poste budgétaire, voire créer une carte régionale loisir pour favoriser l'accès aux événements culturels et sportifs.

### Très haut débit et développement des usages du numérique : reconnaître les apports de l'éducation populaire dans l'éducation aux médias et TIC

- Reconnaître les apports de l'éducation populaire au-delà du développement des usages du numérique et sa fonction de sensibilisation, d'apprentissage et d'éducation aux médias et de réflexion sur les usages des TIC.
- Favoriser l'accès de l'ensemble du territoire au haut débit de façon égalitaire.